

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS (pouvoir Jean Yves MESLE)

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

CONVENTIONS ET CONCESSIONS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVICE POUR L'INSTALLATION D'UN DAB DANS LE BOURG

DEL20220613_07

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M Chrétien

Pour pallier la fermeture du bureau de poste et le départ du distributeur automatique de billets (DAB) qui en dépendait, et ainsi répondre aux besoins des administrés et contribuer au maintien de l'activité économique du Bourg, la commune avait fait le choix de proposer ces services dans les locaux de l'hôtel de ville, et notamment le DAB en partenariat avec l'UCIA du Bourg qui avait signé la convention avec la banque Crédit Agricole, faute de mieux.

Il apparait que cette proposition avait ses limites, notamment du fait que le DAB n'était pas accessible en 7/24 mais seulement pendant les horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Une nouvelle réflexion a retenu la possibilité d'installer le DAB dans le bâtiment de la police municipale, en accès libre extérieur, avec la nécessité d'aménager les locaux (aménagement intérieur et extérieur, avec respect des normes de sécurité bancaire) pour accueillir ce nouveau service et l'obligation de trouver un nouveau partenaire bancaire.

La société qui a été retenue pour assurer en partenariat ce service est la BRINK'S, avec laquelle la commune doit signer une convention de service, pour un partenariat de 5 ans.

BRINK'S est une société spécialisée dans le transport de fonds, le traitement de valeurs et la gestion des automates bancaires en France, qui a la volonté de contribuer à améliorer la qualité de vie et à préserver et dynamiser l'activité économique dans les territoires demandeurs en apportant un service de distribution d'espèces.

Elle a développé une offre de services innovante, sous la marque « POINT CASH », consistant en l'implantation de distributeur automatique de billets entièrement géré par BRINK'S.

Ce nouveau modèle économique est inédit en France en ce qu'il propose une solution globale de gestion intégrale des automates et de la chaîne de valeur proposée par un interlocuteur unique et a reçu le premier prix de l'innovation pour l'aménagement urbain du salon des maires 2019. Ce modèle se



caractérise notamment par des fonctionnalités limitées au retrait d'espèces, des configurations matérielles simplifiées, une logistique optimisée de bout en bout et un partenariat avec la collectivité.

En conséquence,

Lu et entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- D'accepter l'offre de la BRINK'S ;
- De désigner officiellement le bâtiment de la police municipale, sis Place Lemarignier, pour accueillir le DAB après les aménagements nécessaires ;
- D'autoriser le maire à signer la convention de service correspondante, pour une durée de 5 ans.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1ère Adjointe

Catherine LECHEVALLIER



Affichée le

Certifiée exécutoire le